



Saison 2025-2026

Modalités d'inscription aux « Activités sportives » pour les futurs adhérents

Ouverture de la période d'inscription à compter du 1 juillet 2025

Pour votre inscription, fournir :

- 1. La fiche d'inscription dûment complétée avec votre photo.**
- 2. Le règlement par chèque(s) libellé(s) à l'ordre du centre d'animation de Buxerolles**

Votre inscription sera prise en compte uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées et par ordre chronologique d'arrivée, la capacité d'accueil des salles étant limitée.

Vous recevrez un mail de confirmation de la réservation de votre place.

Tarif saison 2025-2026

Adhésion annuelle obligatoire = 15€

à laquelle s'ajoute la cotisation ci-dessous

- ⌚ 1 heure de cours par semaine = **92€** Buxerollois - **107€** Hors commune
- ⌚ 2 heures de cours par semaine = **184€** Buxerollois - **214€** Hors commune

Vous avez la possibilité de régler en deux chèques **remis à l'inscription** selon les modalités suivantes :

- ☞ 1er chèque comprenant l'adhésion de 15€ et la moitié de la cotisation (encaissé en octobre 2025)
- ☞ 2ème chèque correspondant au solde de la cotisation (encaissé en janvier 2026)

(Toute demande d'attestation de paiement doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour son renvoi)

En tant que nouvel adhérent, il vous est possible d'effectuer deux séances d'essai.

A l'issue de ces deux séances d'essai :

- **Soit l'activité ne répond pas à vos attentes** : vous nous informez par mail et votre règlement vous sera restitué ou détruit selon votre souhait et la réservation de votre place sera définitivement annulée.
- **Soit l'activité répond à vos attentes** : vous devrez confirmer votre participation définitive par mail et fournir, **au plus tard dans les 15 jours suivant la période d'essai**, un certificat médical autorisant la pratique de l'activité choisie, daté de moins de trois mois à compter du premier cours.

(Article n°7 du règlement intérieur du centre d'animation adopté par l'A.G. du 31/01/2017)

Tout certificat médical non fourni suspendra la participation à l'activité.

Les documents devront être adressés par courrier ou déposés :

Chez Madame Françoise QUINTARD

au 25 avenue du Pas de Saint Jacques à Buxerolles.

Reprise des activités le lundi 8 septembre 2025.